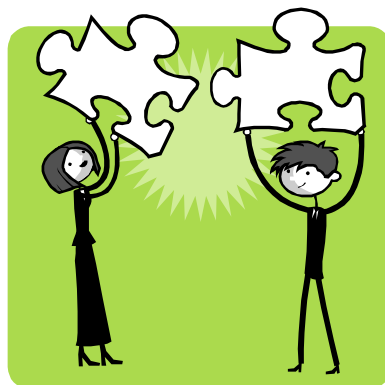


**Commune d'Erquelinnes**

# **Déclaration de politique générale**

## **2007-2012**



**Conseil communal du 30 mars 2007**

# **Commune d'Erquelinnes**

## **Déclaration de politique générale**

**2007-2012**

### **Préambule**

Pour des raisons liées au passé industriel de la vallée de la Sambre, à l'ouverture des frontières et à un mouvement d'exil économique ou fiscal, notre commune n'a pas encore pu bénéficier d'une prospérité générale qui aurait pu conférer du bien-être à tous ses habitants. Le taux de chômage se situe d'ailleurs à un niveau élevé.

Erquelinnes est une commune de contrastes : les lieux défavorisés y côtoient des endroits de grand confort de vie ; un environnement rural bénéficie d'un pôle plus urbain

Erquelinnes a des atouts et s'affirme de plus en plus comme un pôle subrégional aux atouts commerciaux, éducatifs, sociaux et humains marqués. Notre commune se doit d'assumer ce rôle et de renforcer celui-ci notamment en matière culturelle et sportive.

Le travail à accomplir par les autorités communales revêt une importance essentielle afin de contribuer à l'essor économique et social qui serait au bénéfice de l'épanouissement de chacune et de chacun.

Les représentants du groupe « Intérêts communaux » ont estimé avoir, ensemble, durant la mandature précédente, réussi des avancées significatives dans la bonne direction. Les résultats électoraux de ce 8 octobre 2006 l'ont confirmé. En conséquence, ils ont décidé de poursuivre le travail entrepris. Le fait que la majorité présente la même composition que la précédente, permet de se mettre directement à la tâche, d'intensifier les actions initiées et de lancer de nouveaux chantiers.

Forts de leur sensibilité et de leurs expériences respectives, les élus du groupe « Intérêts communaux » s'engagent également à travailler dans le respect des droits et libertés de tous les citoyens erquelinois à travers les six communes de l'entité. Ils s'engagent également à assumer leurs responsabilités avec le dévouement, l'humilité mais aussi l'enthousiasme qui doivent être ceux de tout responsable politique. Ils contribueront à faire en sorte que chacun se sente bien là où il vit.

# 1. Sécurité et prévention

## 1. 1. Police, sécurité et prévention.



Chaque citoyen doit pouvoir vivre en paix et en sécurité. La question de la sécurité est une priorité. Un sentiment diffus d'insécurité traverse une partie importante de notre population, ce qui ne manque pas de nuire à son bien être et à sa prospérité.

A Erquelines, comme ailleurs, nous devons assurer la liberté de mouvement à toute heure du jour ou de la nuit, la jouissance des espaces publics qui appartiennent à tous et ainsi favoriser l'ouverture à l'autre.

Les six années de la précédente législature ont vu la mise en place de la réforme de police. Notre police locale est plus proche et plus efficace. Les statistiques de la criminalité en témoignent. Pourtant le sentiment d'insécurité est toujours présent.

Les rassemblements de jeunes, le tapage nocturne, le vandalisme, la consommation d'alcool ou de drogues, les commerces de nuit, les incivilités participent à ce sentiment. Parmi les incivilités auxquelles notre commune est confrontée, les cinq troubles qui reviennent les plus souvent sont : les dépôts de déchets et les problèmes de propreté en rue, les excès de vitesse, les dégradations de biens publics et privés, les stationnements gênants et les déjections canines en rue.

Face à cela, nous proposons le dialogue et la prévention mais aussi la répression.

Les actions de prévention sont considérées comme fondamentales par l'autorité communale pour déceler les situations qui peuvent s'avérer conflictuelles et prévenir les méfaits et les incivilités.

Les autorités communales développeront des procédures visant à une meilleure gestion des conflits localisés en collaboration étroite avec la Police, l'agent APS, le PPP et le cas échéant, la société de logement social.

Les Conseillers de la majorité ainsi que le Président du Collège de Police auront notamment pour mission d'évaluer l'action de la Police de proximité. Celle-ci devra être davantage physiquement présente sur le terrain. Les patrouilles pédestres et cyclistes seront privilégiées.

D'autres préoccupations de citoyens seront rencontrées au sein de la Zone de Police LERMES. Elles seront concertées au sein du Conseil Zonal de Sécurité. Il s'agit notamment de :

- la lutte contre les incivilités par l'application du règlement général de police par les policiers mais aussi par l'agent de prévention et de sécurité habilité à dresser des procès-verbaux en matière d'amendes administratives ;
- le recours aux nouvelles technologies pour améliorer les opérations de surveillance (caméras de surveillance) ;
- une régularité des contrôles des établissements de nuit afin de garantir l'ordre public.

L'efficacité des interventions urgentes de la Police sera exigée 24H/24 partout sur le territoire LERMES; Parallèlement, les métiers de proximité seront développés.

## 1. 2. Sécurité routière

La vitesse des véhicules, tout le monde s'en plaint et aucune rue n'y échappe. Des moyens techniques seront installés comme des coussins berlinois, des chicanes et autres ralentisseurs. C'est chaque année que des efforts financiers doivent être dégagés à cet effet.

Les moyens dont dispose la zone de police pour lutter contre la vitesse (radars préventifs et répressifs) devront être largement utilisés notamment aux endroits où la vitesse a déjà fait des victimes.

La Commission consultative d'Aménagement du territoire se verra confier la tâche d'étudier et de proposer des améliorations à la sécurité routière.

## 1. 3. Services de secours

Prochainement les services de secours vivront aussi la réforme. La majorité IC défendra l'option que tous les villages de notre commune soient couverts par le service incendie de Beaumont. En effet, seul celui-ci peut nous garantir une intervention en moins de 12 minutes. Elle mettra aussi en évidence la nécessité d'officialiser la collaboration efficace et réelle avec les pompiers français en matière de lutte contre les incendies.

Dans le même temps, nous serons particulièrement attentifs au coût supporté par notre commune. Nos revendications seront fermes à ce sujet.

## 2. L'action sociale



La solidarité est une valeur importante pour la majorité qui agira au mieux afin de permettre à chacun d'avoir la possibilité de vivre dans la dignité.

Des collaborations entre la Commune et le Centre public d'Action Sociale seront renforcées afin d'optimiser les actions en faveur de tous et plus particulièrement des enfants, des aînés et des plus fragiles.

## 2. 1. L'accueil de l'enfant.

La politique de l'enfance est un axe principal de la politique voulue par la majorité.

Elle l'a concrétisée par la création de la maison de l'enfance et de la crèche, la mise en place de l'accueil extra-scolaire, de stages d'été, d'ateliers pour adolescents, d'une école de devoirs et de garderies scolaires.

Le développement futur de cette politique orientée vers l'enfant passera

- par la mise à disposition de nouveaux locaux plus spacieux pour les consultations de l'ONE à Erquelinnes et Grand-Reng qui permettront des activités plus nombreuses.
- Par l'agrandissement de la maison de l'enfance de Grand-Reng pour faire face à la demande.
- Et par une meilleure répartition géographique des différents types d'accueil de l'enfant, notamment les stages pendant les vacances scolaires.

Comme le dit un proverbe africain : « Il faut tout un village pour élever un enfant ». La politique de l'enfance et celle de l'éducation veillera à être particulièrement ouverte à tous les autres secteurs de la vie communale et à multiplier les échanges dans la matière de la santé, de la culture, du sport, avec une volonté marquée de promouvoir les actions transgénérationnelles.

## 2.2. L'accueil des Aînés



La majorité qui a mis en place un conseil des Aînés renforcera leur participation à la vie communale et assurera un encadrement adapté à celles et ceux qui le souhaitent ou le nécessitent.

Pour ce faire, les membres de la majorité continueront à favoriser le maintien à domicile des seniors en renforçant les services rendus auprès d'eux (livraison de repas, Téléassistance, services ménagers, soins à domicile...).

En matière de logement pour personnes âgées, ils encourageront la mise en place de « résidences services » et continueront la rénovation déjà entamée des logements dits pour vieux conjoints à la rue du Berger.

En matière de mobilité, ils veilleront également à ce que les services comme par exemple le taxi social, le mini-bus, etc tiennent compte des particularités et des attentes des personnes âgées.

Enfin, dans le domaine des loisirs, en collaboration avec le conseil des Aînés, ils continueront à privilégier des initiatives actives et récréatives répondant aux attentes des aînés. Ils renforceront non seulement l'information mais également des formations à leur égard.

### 2.3. Les moins validés

La majorité veut intégrer l'accessibilité des moins valides dans tous les aspects de la gestion de la Cité.

A cet égard, elle tiendra compte des souhaits exprimés par les personnes qui éprouvent des difficultés à se mouvoir.

Parallèlement, l'autorité communale veillera à rendre les bâtiments publics accessibles progressivement aux personnes à mobilité en commun.

La ville insistera auprès des opérateurs de la mobilité (TEC, SNCB,...) pour qu'ils renforcent l'accessibilité des transports en commun.

Lors de travaux sur les espaces publics (voiries et trottoirs), des aménagements spécifiques seront exigés. Là où c'est possible en plus, des aménagements seront réalisés dans les limites des moyens budgétaires disponibles.

### 2.4. La cohésion sociale

Grâce à l'action du CPAS notamment pendant les 6 dernières années, la commune d'Erquelinnes bénéficie de dispositifs nombreux et de qualité visant à encadrer les publics fragilisés : espace solidarité-emploi, véritable entreprise sociale, épicerie sociale, taxi social, école des consommateurs, le service de médiation de dettes, la guidance budgétaire, une borne pour recharger les cartes des compteurs à budget, la commission d'avis des coupures.

La majorité veillera à privilégier une prise en charge globale des familles : aide aux mères en difficulté, soutien aux familles monoparentales, soutien à la parentalité, prévention du surendettement.

Dans le domaine des loisirs, elle promotionnera le recours à « l'article 27 » pour la culture ou aux « chèques-Sports ».

### 2.5. La santé

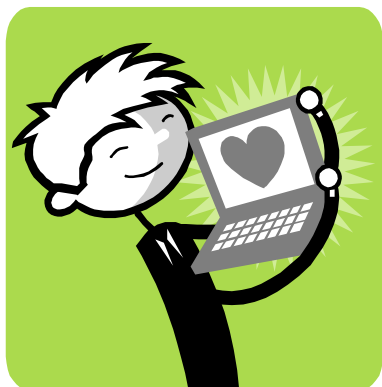
La santé constitue notre bien le plus précieux.

Certes, ce n'est pas l'autorité communale qui régit la santé publique.

Toutefois, elle contribuera à garantir la meilleure santé possible aux concitoyens.

La commune veillera à mettre en évidence les actions de prévention dans le domaine de la santé notamment avec le CLPS et à cibler le milieu scolaire ou en collaboration avec le Conseil des Aînés.

### 3. L'Education.



La connaissance est l'un des plus puissants facteurs d'émancipation. Elle permet à l'individu de se mouvoir plus aisément dans une société terriblement complexe. La formation scolaire est fondamentale pour la structuration de la personnalité du jeune.

Dans le cadre du réseau d'enseignement fondamental dont la commune assure la gestion, priorité sera accordée à la qualité de l'enseignement dans le respect du Pacte scolaire. La majorité réaffirme sa volonté de maintenir une école dans chaque village, ouverte à la vie sociale locale et qui doit être ferment d'un lien social plus fort. Si, comme le dit le proverbe africain, il faut tout un village pour élever un enfant, chaque village a aussi besoin de tous ses enfants.

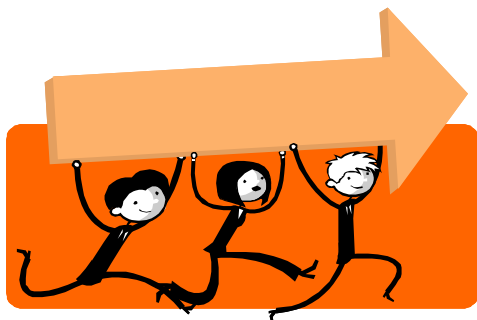
L'apprentissage des matières fondamentales par le biais de manuels scolaires sera privilégié. Ainsi que la promotion de l'effort, de la rigueur, de la tolérance et du respect dans le travail et dans le comportement.

Notre enseignement doit rester accessible et accueillant, c'est pourquoi la ville poursuivra la rénovation progressive des implantations scolaires communales en faisant appel comme par le passé, à tous les subsides disponibles.

Dans la mesure où les moyens financiers peuvent être débloqués, les projets d'immersion linguistique et d'apprentissage des langues seront multipliés. De manière générale, l'ouverture aux autres et au monde sera privilégiée.

Tous les enfants de notre commune méritent notre attention et les écoles de tous les réseaux continueront à bénéficier des mêmes avantages sociaux.

### 4. L'emploi et la création d'activités



L'autorité communale poursuivra un objectif majeur : l'augmentation du volume d'emplois à Erquennes et donc la création d'emplois nouveaux.

Certes, les mesures de résorption du chômage dépendent des institutions supra locales et il serait présomptueux de croire que la commune puisse régler le problème de l'emploi alors que les gouvernements n'y parviennent pas. Mais la commune entend s'inscrire de façon active dans les projets régionaux visant à résorber le chômage et développera des initiatives locales pour stimuler l'emploi nouveau.

La commune utilisera les outils dont elle dispose et agira avec détermination.

En matière de remise à l'emploi, en collaboration avec la Maison de l'Emploi, le CPAS, l'ALE et le Forem, et tous les partenaires de la coordination sociale, l'autorité communale veillera à favoriser l'embauche des demandeurs d'emplois.

Notamment en facilitant leur mobilité, en favorisant la remise à l'emploi des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale via « l'article 60 », en renforçant les programmes de formation transitoire, en privilégiant les parcours d'insertion professionnelle.

Au niveau local, la majorité privilégiera la créativité, l'innovation et l'esprit d'entreprendre.

La création d'activités est manifestement une des meilleures voies pour augmenter l'emploi.

En synergie avec les institutions locales (IGRETEC,...) mais sans exclure des éventuels partenaires privés, une politique davantage proactive de recherche des investissements potentiels sera mise en oeuvre.

Par ailleurs, différentes actions seront menées :

- constituer un cadastre des terrains disponibles ;
- favoriser le développement et l'extension des zonings gérés par l'IGRETEC;

Il est évident que nombre d'initiatives à prendre et d'actions à mener sont conditionnées par la réalisation de la partie manquante de la RN54, que nous réclamons tous et qui vient d'être déclarée prioritaire pour la cellule de développement territorial par le gouvernement wallon réuni le 21 septembre 2006.

## 5. Travaux



L'entretien des voiries (enduisages), des trottoirs et de l'éclairage public, sera notre priorité.

Certaines rues vont être complètement rénovées. Les dossiers des rues de Wihéries et du Conroye (avec la réalisation d'un rond-point à l'Y) sont finalisés et l'ordre de commencer les travaux va bientôt être donné. Nous inscrirons dans le prochain plan triennal la réfection des rues Cavée et de Thuin, et le remplacement des deux ponts de Bersillies.

Nous comptons également nous inscrire dans les programmes de la Région wallonne « Escargot » (modération de vitesse et sécurisation des cheminements piétons) et « PICVert » (RAVeLcommunal – aménagement de l'ancienne ligne de tram Solre-Hantes-Montignies).

La rénovation de nos bâtiments retiendra également toute notre attention (clocher de Montignies et de Bersillies ainsi que le petit patrimoine).



## 6. Logement

Se loger décemment à un prix raisonnable est difficile. La réponse du logement social est insuffisante et d'autres actions doivent être menées sur différents fronts. Un programme sera établi dans les six premiers mois de 2007 pour coordonner toutes les actions en matière de logement, qui reprendra :

- < La lutte contre les logements insalubres et leur réhabilitation.
- < La mise en oeuvre de zones d'habitats différenciés pour augmenter l'offre de terrains à bâtir.
- < Les partenariats, notamment avec le fonds social du logement et l'Agence Immobilière Sociale.

## 7. Environnement, développement durables, énergie.

### 7. 1. Environnement et les déchets.

Que de chemin parcouru en quelques années. Chacun s'est mis à trier et à utiliser le parc à conteneurs ouvert en 2001. Toutefois, des efforts restent à faire. Les dépôts sauvages et les incivilités demeurent une plaie pour notre cadre de vie. Afin d'y remédier, nous utiliserons les amendes administratives, des actions de sensibilisation (« journées environnement »), et des actions de nettoyage ciblées en partenariat avec des mouvements associatifs.

### 7. 2. Energie et environnement.



Garantir l'avenir, c'est aussi limiter les nuisances et trouver un équilibre entre l'économie, la qualité de vie de nos concitoyens et la défense d'un environnement sain.

C'est cet équilibre que rechercheront les autorités communales.

La commune doit prendre une part active dans la lutte contre le réchauffement climatique. Au-delà de cet engagement de principe, des actions concrètes doivent être menées visant à réduire de 25 % les émissions de CO<sub>2</sub>.

La mise en place d'un « responsable énergie » semble indispensable pour procéder à différentes tâches : évaluation des performances énergétiques des bâtiments communaux, cadastre énergétique des bâtiments les plus énergivores, établissement des améliorations à réaliser ( chaudières défectueuses, châssis à remplacer,...) détection grâce à un logiciel des anomalies,...

Dans ce cadre, la commune recherchera des financements alternatifs tels développés par la Région Wallonne pour favoriser le recours à des énergies renouvelables.

Dans le domaine de l'habitat, l'autorité communale stimulera le recours à des systèmes favorisant l'économie d'énergie. L'information et les formations notamment envers les plus démunis doivent être poursuivies.

Dans celui de la mobilité, elle sensibilisera les utilisateurs à des moyens limitant l'effet de diffusion de CO<sub>2</sub>.

Enfin, dans le cadre de la gestion de son Patrimoine, nous poursuivrons la politique de consommation responsable, notamment en recourant à des techniques de détection et d'audit et veillerons à étendre les bonnes pratiques dans les écoles et institutions para-communales.

L'installation d'un guichet énergie afin d'informer et d'aider les citoyens dans leurs différentes démarches (primes) devra être envisagée en collaboration avec la région.

Les nouvelles constructions communales (maison de retraite et salle de sports) intégreront dès leur conception l'utilisation d'énergies renouvelables.

## 8. Le sport



A tout âge de la vie, la pratique d'un sport est souhaitable pour l'équilibre personnel. Le sport est aussi un facteur d'intégration, d'égalité et de promotion de certaines valeurs humaines.

La majorité communale souhaite qu'Erquelinnes soit une ville de sport et que chaque citoyen puisse pratiquer le sport de son choix dans des conditions adaptées à ses capacités.

A ce titre, elle continuera comme par le passé et dans la mesure de ses moyens financiers à soutenir les clubs locaux afin de les aider à améliorer leurs installations.

L'aide aux clubs sportifs sera encore bien présente au sein de notre entité.

Nous serons attentifs à :

- relayer la vie des clubs via les informations communales
- dans le cadre de la prévention en matière de santé, favoriser la fréquentation des clubs sportifs
- créer des infrastructures « Sports de quartier »
- octroyer une somme aux jeunes de notre entité s'inscrivant dans un de nos clubs reconnus

La construction d'une salle omnisports reste notre objectif prioritaire et ce dossier déjà bien engagé sera poursuivi. Les subsides seront sollicités auprès de la Région à cet effet. Les responsables des clubs seront consultés avant la réalisation des plans définitifs.

## 9. La vie associative

( voir aussi Sports, culture, Aînés, jeunesse )

Chaque quartier et village de notre commune porte les traits de son histoire. Celle-ci est mise en valeur par les habitants lors des ducasses et fêtes locales.

La majorité continuera à apporter un soutien financier ou logistique aux festivités organisées aux quatre coins de la Cité.

Ces fêtes garantissent le lien social dans les quartiers et permettent à tous de se retrouver dans des moments de grande convivialité.

## 11. La culture

Il est important de permettre aux habitants de notre commune de s'épanouir par la culture et les Arts. Les formes et les démarches artistiques constituent les piliers d'une liberté de pensée à ne pas négliger. La culture doit aussi être un outil de réinsertion et de cohésion sociale

La majorité a souhaité mettre en avant la culture et les activités culturelles en les dissociant de la vie associative en général et en joignant les échevinats de la Culture, des bibliothèques et de l'enseignement.

Notre projet est de mettre en place un espace culturel. Situé dans les anciens halls à marchandises de la SNCB, il intégrera une nouvelle bibliothèque centrale et sera la vitrine de notre culture en accueillant expositions, artistes et conférences. L'objectif est d'en faire un lieu de rencontre et d'échanges qui permettra aux artistes-peintres, aux photographes, aux historiens, aux écrivains,... de partager leurs passions avec tous.

De même, la majorité veillera à s'investir plus dans la promotion de nos bibliothèques, du livre et de la lecture en général ainsi que dans les initiatives spécifiquement destinées aux enfants. Cette démarche ne fera pas l'économie d'un réaménagement des bibliothèques publiques, de la mise en place d'autres modes de fonctionnement et d'une ouverture à d'autres organismes ou communes.

## 10. La gouvernance locale

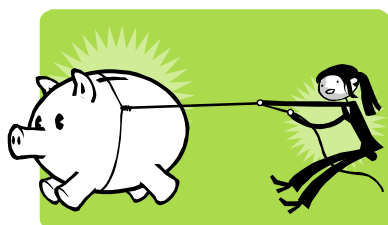
Le citoyen est en droit d'attendre de son administration un service de qualité. Une vaste réorganisation a été entamée en 2002. Elle se poursuit et devra être parachevée.

L'objectif est triple :

- créer un cadre de travail plus valorisant pour les agents du service public ;
- exiger que le service qu'ils rendent aux citoyens soit irréprochable ;
- faire en sorte que l'agent soit davantage responsabilisé dans tous les domaines de compétence de l'Administration communale.

Qualité de l'accueil, écoute et conseils sont les priorités de l'autorité communale.

### 10.1 Les finances communales.



Une bonne gouvernance implique une gestion saine des finances communales.

Placée sous plan de gestion depuis 1997, la majorité a assaini les finances communales et réduit de près de moitié l'endettement.

Cela n'a pas été possible qu'en évitant tout gaspillage, en étalant les dépenses en fonction des nécessités et des priorités, en limitant au maximum les emprunts.

Les comptes et budgets sont aujourd'hui et doivent rester demain en boni.

La majorité entend continuer dans la même voie. Economie et rigueur de gestion seront toujours d'actualité, tout en menant à bien les projets nécessaires à la qualité de vie des citoyens. Une attention toute particulière sera accordée aux économies possibles en matière de consommation d'énergie.

Elle multipliera à cet effet les demandes de subsides auprès des différents gouvernements afin de rendre possible une série d'investissements qui seraient irréalisables avec les seules finances de la commune.